

## TICKETS RESTAURANT ELECTRONIQUES

### Pourquoi ce sont les salariés de Gfi qui doivent essayer les plâtres ?



La liste des « **dysfonctionnements internes à Edenred France, que nous avons pu néanmoins détecter et résoudre rapidement** » s'allonge de jour en jour. Espérons que Ludovic BEAUDOUX, Directeur Service Clients d'Edenred, ne fasse pas un burnout pour cause de suractivité voire de surmenage !

Entre les enseignes qui refusent ce mode de paiement, les paiements refusés par le système (tout ou partie), les mésaventures sont nombreuses.

A la finale, ce sont des salariés qui doivent :

- soit payer par un autre mode de paiement,  
Quand et comment pourront-ils utiliser les sommes bloquées sur leur carte ?
- soit manger dans des lieux imposés.  
Exemple : le seul « restaurant » proche du lieu de mission acceptant la carte = MacDo !



Les salariés sont invités à **transmettre les justificatifs** de leurs mésaventures à notre DASGORH (Directeur des Affaires Sociales et de la Gestion Opérationnelle des Ressources Humaines), [nicolas.juvin-piron@gfi.fr](mailto:nicolas.juvin-piron@gfi.fr).

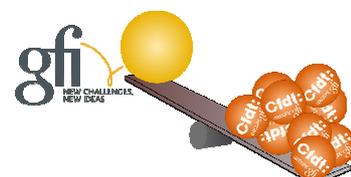


### Les Conditions d'Utilisation de la carte Ticket Restaurant

La **CFDT** a interpellé la Direction sur certains points des « Conditions d'Utilisation » de la carte Ticket Restaurant, fournies avec la carte :

- ❖ La carte est utilisable le **dimanche**, sur autorisation expresse de l'employeur, pour les personnes concernées, tel que défini par le code du travail. Ce point doit être négocié et justifié à notre sens un avenant à l'accord tout juste signé sur le travail atypique.
- ❖ Les salariés peuvent se faire remplacer leur **TR expirés**, jusque 15j. après expiration (28/29 février), mais sur demande de l'employeur. Quelle est la procédure ? La somme étant globalisée, comment le salarié peut-il connaître la date d'expiration de ses TR ?
- ❖ Si la **carte est mise en opposition** (perte, vol...) sur demande du salarié, c'est l'employeur qui la réactive. À quelles conditions ? Sous quel délai ?
- ❖ Les conditions d'utilisations sont modifiables par Edenred, qui informera uniquement sur l'« espace personnel » (le site internet). Le simple fait d'utiliser la carte après modification desdites conditions entraîne leur acceptation. Autrement dit, **acceptation tacite**, sans même savoir que les conditions ont changé. Nous demandons une clarification de ce point par le fournisseur.
- ❖ Nous n'avons pas trouvé la procédure pour **transformer les TR électroniques en TR papier**.

**Nous vous tiendrons, évidemment informés des réponses qui seront apportées.**

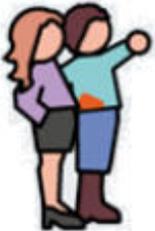


## NOUVEAU BULLETIN DE PAIE

Le bulletin d'avril a été établi par un nouveau prestataire.

Miracles de la technologie moderne :

- Un certain nombre de bulletins comportaient l'adresse du siège (au lieu de l'adresse du salarié), donc **réexpédition**...
- Pour certains bulletins, et de façon aléatoire, certaines lignes de **cotisations sont erronées** !!! La **CFDT** vous invite fortement à vérifier vos bulletins !



## DÉMATÉRIALISATION DU BULLETIN DE PAIE

Avec le bulletin de paie, a été jointe une note de la DRH (Direction des Ressources Humaines) proposant le « bulletin de salaire électronique ». La **CFDT** rappelle que **cette dématérialisation n'est pas obligatoire**, que seuls les salariés qui le souhaitent doivent l'activer en mai, ou plus tard.

## PRÉVOYANCE SANTÉ

La commission s'est réunie le 29 avril dernier :

- Présentation du **nouvel assureur MALAKOFF MEDERIC**, pour la partie prévoyance.
- Présentation des chiffres par ADDING :
  - 1<sup>ère</sup> approche du bilan 2013 pour la prévoyance,
  - Bilan 2013 + 1<sup>er</sup> trimestre 2014 pour la santé,
  - Découverte d'un **taux de sinistralité à 1,05 %**. A suivre...
- Le **volet social KLESIA** (ex MORNAY) est très peu utilisé. Notamment le réseau des **assistantes sociales** avec maillage sur toute la France. Prévoyance : Une plaquette du volet social MALAKOFF MEDERIC est consultable sur l'intranet Gfi. Des plaquettes spécialisées doivent être envoyées par MALAKOFF MEDERIC, et seront mise en ligne sur l'intranet Gfi. A suivre...



## SALARIÉS NON AUGMENTÉS

La Direction s'engage à étudier de manière individuelle la situation des **salariés non augmentés depuis 5 ans et plus**. Cette étude sera menée au niveau de chaque Branche/Division par les RRH en liaison avec les managers concernés.



## MIGRATIONS DE CONTRATS DE TRAVAIL



Des migrations de contrats de travail entre les entreprises **Gfi Informatique** (branches IS et Production) vers **Gfi I&P** sont proposées aux salariés, pour l'instant de façon individuelle. A ce jour, une vingtaine de salariés ont accepté ce transfert. La Direction indique ne pas insister lorsque le salarié refuse, et prépare une opération collective.

**Quand la Direction n'obtient pas le consentement des salariés, elle passe par une solution plus contraignante, « opération collective » à laquelle les salariés ne pourront pas se soustraire.**

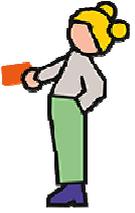
## ADHÉREZ À LA CFDT !



**ÉMANCIPATION**  
**DÉMOCRATIE**  
**SOLIDARITÉ**  
**AUTONOMIE**  
**RESPECT**

### PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la **CFDT**.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).



## COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu.  
Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

## LES VALEURS DE LA CFDT

**Émancipation**  
Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

**Démocratie**  
Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

**Respect des droits de l'homme**  
Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

**Autonomie**  
Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

**Solidarité**  
Prendre en charge les salariés en difficulté

➤ Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

## VOS CONTACTS CFDT A GFI

<b>UES</b> <b>Gfi Informatique</b>  Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr  	<b>GFI INFORMATIQUE</b>	Est	Contact CFDT	cfdtest@yahoo.fr
		Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART Adélaïde DA COSTA	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr
		Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com
		Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr
		Ouest	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	Contact CFDT	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
<b>Hors UES</b>	<b>GFI INFORMATIQUE PRODUCTION</b>	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	
	<b>GFI PROGICIELS</b>	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr	
	<b>COGNITIS</b>	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com	
	<b>GFI CHRONO TIME</b>	Tomas RODRIGUEZ	cfdt.gct@gmail.com	
	<b>GFI CONSULTING</b>	Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr	
<b>GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux</b>	Richard FOSSUO Didier GUERIN	cfdt.gfi.bus@gmail.com		
	<b>GFI INFOGEN SYSTEM</b>	Contact CFDT	cfdt.infofen@gmail.com	

➤ Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.